



Remplacement de la conduite du Pays d'Enhaut à Blonay

Préavis N° 2019 / 02

Lausanne, le 17 janvier 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Depuis bientôt 120 ans, les eaux du Pays-d'Enhaut sont acheminées vers Lausanne de manière gravitaire, ce qui constitue environ 15% de la production d'eau totale, soit cinq à six millions de m³ d'eau potable. La Commune de Blonay va effectuer des travaux d'infrastructure sur son territoire, sur le tracé de la conduite, ce qui implique de devoir renouveler un tronçon de 660 m de longueur. Le Service de l'eau sollicite pour ce faire l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'200'000.- afin de pouvoir effectuer ces travaux en coordination avec les travaux d'infrastructure de la commune de Blonay.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'200'000.- pour financer les travaux de rénovation de la conduite du Pays-d'Enhaut, pour le tronçon route de Prélaz et route de la Chaniaz, sur la Commune de Blonay.

3. Préambule

Une coordination des travaux entre le Service de l'eau et les communes alimentées au détail ou en gros est en place. Elle permet des échanges réguliers et fructueux ainsi que l'identification des travaux à réaliser en commun, à court, moyen et long terme. Lorsque des opportunités de travaux à réaliser en commun sont identifiées, cela permet de profiter des fouilles communes pour renouveler tous les réseaux d'infrastructures à moindres coûts. C'est dans ce cadre-là que le Service de l'eau a l'opportunité de rénover la conduite du Pays-d'Enhaut pour le tronçon cité plus haut, située dans l'emprise des travaux annoncés par la Commune de Blonay. Il faut préciser qu'il serait très risqué de ne pas renouveler une conduite en fonte grise de cette époque. La fonte grise est un matériau cassant, et toute nouvelle contrainte liée aux travaux serait susceptible d'entraîner des ruptures. La conduite sera remplacée par une canalisation en fonte ductile de diamètre 600 mm sur une longueur totale 660 m environ.

4. Situation actuelle

L'eau, captée à l'Etivaz dans des installations en copropriété avec Romande Energie (RE), est acheminée à Sonzier, au-dessus de Montreux, où elle est turbinée par RE, puis traitée par ultrafiltration dans une usine du Service de l'eau mise en service en 2013. L'eau est ensuite acheminée vers Lausanne par une conduite de 29 km en fonte grise, de diamètre 500 mm, qui date de 1901¹. Certains tronçons ont déjà été rénovés, en général par opportunité, mais une grande partie de cette installation présente des signes de vétusté évidents, vu son âge. Cela augmente fortement le risque de casses et de dégâts importants. Le Service de l'eau souhaite profiter de l'opportunité des travaux annoncés par la Commune de Blonay pour renouveler cette conduite. Le fait de coordonner les tra-

¹ Préavis N° 2018/07 « Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut – réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites » et préavis N° 2018/10 « Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier », BCC à paraître.

vaux présente des avantages techniques et financiers intéressants, chaque entité bénéficiant de fouilles communes et de ressources partagées pour les études et pour la réalisation des travaux.

5. Projet

La conduite d'amenée des eaux du Pays-d'Enhaut sera remplacée par une canalisation en fonte ductile de diamètre 600 mm, sur une longueur de 400 mètres environ à la route de Prélaz, et 260 m environ à la route de la Chaniaz. Le fait d'augmenter le diamètre de la conduite de 500 à 600 mm permettra d'améliorer sa capacité de transport, ce qui offrira à terme la possibilité d'acheminer des quantités d'eau plus importantes par cette adduction en direction de Lausanne.

La Commune de Blonay mènera ce chantier, dans lequel s'intégreront les travaux de remplacement des conduites du Service de l'eau. Les travaux de pose des conduites seront réalisés par le personnel du Service de l'eau, tout comme l'étude du dossier, l'appel d'offres public pour la partie du Service de l'eau, ainsi que le suivi technique, administratif et financier de cette réalisation.

6. Programme des travaux

La durée des travaux pour remplacer cette conduite est estimée à environ 18 mois. Les travaux devraient débuter dans le courant du printemps 2019 et devraient se prolonger jusqu'à la fin de 2020.

Les phases de travaux et les aménagements nécessaires pour la circulation sont de la responsabilité de la Commune de Blonay.

7. Cohérence avec le développement durable

Depuis 1901, les eaux du Pays-d'Enhaut permettent l'apport annuel de cinq à six millions de m³ d'eau potable. Située à une altitude de 600 m, cette ressource est exploitée de façon gravitaire permettant ainsi une importante économie d'énergie pour le Service de l'eau qui n'a pas besoin de pomper ce volume d'eau dans le lac Léman. C'est entre cinq et six millions de KWh qui sont ainsi épargnés.

Le remplacement des conduites de transport qui permettent l'acheminement des eaux du Pays-d'Enhaut vers Lausanne s'inscrit clairement dans l'optique du développement durable.

8. Aspects financiers

8.1 Répartition des coûts et planification

Le montant total des travaux, devisé sur la base des prix en vigueur en octobre 2018, est de CHF 1'200'000.-, selon le détail suivant :

Travaux de génie civil	CHF	700'000.-
Appareillage Pays-d'Enhaut diamètre 600 mm	CHF	500'000.-

8.2 Subventions

Une demande de subvention sera adressée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) une fois les travaux terminés. Cette participation est habituellement de 10% environ.

8.3 Incidences sur le budget d'investissement

Ce préavis figure dans les objets à voter du dernier plan des investissements publié (2019-2022) comme suit : « Remplacement de la conduite du Pays-d'Enhaut à Blonay » avec la planification financière suivante :

(en milliers de CHF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses d'investissement	0	800	200	200	0	1200
Recettes d'investissements	0	0	-80	-20	-20	-120
Total net	0	800	120	180	-20	1080

L'utilisation temporelle du crédit demandé reste inchangée par rapport au plan des investissements publié. La présentation des dépenses par rapport au plan des investissements publié diffère en raison du fait qu'il s'agit d'un objet autofinancé. L'ensemble des coûts est intégralement financé tel que présenté au chapitre des incidences sur le budget de fonctionnement.

La recette d'investissement présentée au sein du tableau ci-dessus correspond à l'éventuel subventionnement de l'ECA (cf. chapitre 8.2).

8.4 Incidence sur le personnel

Les prestations du personnel du Service de l'eau sont financées par le budget annuel de fonctionnement.

Les besoins en personnel pour la phase d'exploitation ne seront pas plus élevés une fois le projet achevé.

8.5 Charges d'exploitation

Hormis les charges d'intérêts et d'amortissement, les autres charges d'exploitation du Service de l'eau ne seront pas modifiées par cette réalisation.

8.6 Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le coût à charge du Service de l'eau du présent préavis s'élèvent à CHF 18'200.- par année.

8.7 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement de 30 ans basée sur un investissement total brut de CHF 1'200'000.-, le montant annuel d'amortissement s'élève à CHF 40'000.- à compter de l'année 2020.

8.8 Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2018 – 2022 sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Charge d'intérêts	0.0	0.0	18.2	18.2	18.2	54.6
Amortissement	0.0	0.0	40.0	40.0	40.0	120.0
Total charges suppl.	0.0	0.0	58.2	58.2	58.2	174.6
Diminution de charges						0.0
Revenus	0.0	0.0	-58.2	-58.2	-58.2	-174.6
Total net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2019 / 02 de la Municipalité, du 17 janvier 2019 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'200'000.- pour le remplacement de la conduite du Pays-d'Enhaut à Blonay ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter